

REGLEMENT

Article 1 :

La société VIVADECO 6, rue Olof Palme 92587 Clichy Cedex.

Organise du 06 mai 2009 au 19 septembre 2009 un jeu concours, ci-après dénommé " Le Jeu VELUX&VIVADECO".

Article 2 :

Le Jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne résidant ou possédant une adresse en France métropolitaine, dans la limite d'une participation par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique), à l'exclusion des membres de la SCP HAUGUEL et SCHAMBOURG, 14 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris et des collaborateurs permanents ou occasionnels (y compris les sous-traitants) de la société VIVADECO, ainsi qu'aux membres de leurs familles.

Article 3 :

Pour participer envoyez vos photos à VivaDéco, Concours VELUX, 9 Allée Jean Prouvé. 92587. Clichy-cedex, ou déposez-les sur le site www.vivadeco.fr rubrique concours VELUX. Les photos ne seront pas retournées. Les noms des gagnants seront publiés dans le numéro 18 de VivaDéco. Le règlement, déposé chez *Maîtres* SCP HAUGUEL, et SCHAMBOURG, Huissiers de justice, situés au 14 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris – France, est disponible sur simple demande écrite à l'adresse du jeu et sur le site internet www.vivadeco.fr. Les prix TTC des lots sont les suivants : Volet roulant solaire à partir de 643,45 €. Store duo DFD 90,90 €. Store d'occultation DKL, 58,60 €. Abonnements d'un an à VivaDéco 9 €.

Article 4 :

Un tirage au sort effectué vers le 24 septembre et déterminera le gagnant. Pour participer au tirage, les répondants devront remplir les conditions suivant :

- Le questionnaire devra être rempli et validé au plus tard le ; 19 septembre 2009
- le répondant sera identifiable par son nom, prénom, adresse de domiciliation ;

Article 5 :

Dotations :

1^{er} prix, un volet roulant solaire SSL : à partir de 643,45 € ttc



20701902

2^{ème} prix, Store duo DFD : à partir de 90,90 € ttc

3eme prix, Store d'occultation DKL : à partir de 58,60 € ttc

du 4^{ème} au 23ème prix, 20 abonnements d'1 an à Vivadéco, valeur : 9€

Le prix offert aux gagnants est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne.

Le prix offert n'est ni échangeable, ni remboursable. **l'installation des produits n'est pas comprise**

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

La société décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des prix à la livraison.

Le gagnant sera averti par courrier.

Article 6 :

En adressant une photo à la société organisatrice, le candidat reconnaît :

être l'auteur original de la photo soumise ;

céder à titre gratuit à la société organisatrice l'exclusivité des droits d'utilisation et de diffusion de ladite photo sous les conditions décrites ci-après.

Le participant accepte en outre que les textes qui accompagneraient sa photo postée puissent être modifiés par les sociétés organisatrices notamment dans le cas où leur contenu serait trop long pour être utilisé dans le cadre de la plateforme du jeu mais également s'il s'avère illégal, nuisible, menaçant, abusif, violent, constitutif de harcèlement, diffamatoire, discriminatoire, vulgaire, obscène, pornographique, menaçant pour la vie privée d'autrui, attentatoire à la dignité humaine, haineux, raciste, ou autrement répréhensible.

Plus généralement, toute fraude ou falsification ou tentative de fraude ou de falsification au présent concours entraînera l'élimination de son participant.

Article 7 :

Le règlement du Jeu est déposé chez :

SCP HAUGUEL, et SCHAMBOURG
Huissiers de justice
14 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris – France

Un exemplaire du règlement pourra être demandé, par courrier exclusivement, à la société **VIVADECO** ou sur le site internet de **Vivadéco**.

Il ne sera répondu à aucune autre demande, orale ou écrite, concernant le Jeu.



20701902

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au concours (même nom, même adresse) sera prise en compte.

Article 8 :

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants.

Les frais engagés pour la participation au présent tirage via internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à :
Vivadéco, concours Velux, 9 allée Jean Prouvé 92587 Clichy Cedex

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Remboursement des frais de participation :

Toute demande de remboursement devra être envoyée avant le 20/09/09 et comporter les documents exigés sur la base suivante :

- A l'inscription le montant forfaitaire sera de 2 € correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire au jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats.
- Les connexions suivantes seront remboursées pour un montant forfaitaire de 0.36 € par jour, correspondant à 20 minutes nécessaires à la validation du jeu ainsi qu'à la consultation des résultats.

Conditions de remboursement des frais de participation :

Afin de bénéficier du remboursement de ses participations, le joueur devra joindre à sa demande :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- son identifiant et son mot de passe
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu



20701902

à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 9 :

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de tout courrier, postal.

Article 10 :

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple de ce règlement. Du seul fait de l'acceptation de leur prix, le gagnant autorise la société VIVADECO à faire état de son nom, prénom à des fins de relations publiques dans le cadre du Jeu sans que cela confère aux gagnants un droit à rémunération ou avantage quelconque autre que la remise des prix.

Article 11 :

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par la société en premier lieu. Tout litige né à l'occasion du Jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Article 12 :

Les informations que les participants communiquent sont destinées au fichier consommateurs de la société organisatrice, à des fins de prospection et de fidélisation et pour faire éventuellement parvenir des informations sur nos produits et ceux d'autres sociétés.

Les photos sélectionnées pourront être utilisées librement par la société Velux et le magazine Vivadéco

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent.

Pour exercer ce droit, adressez-vous par mail à l'adresse suivante :

VIVADECO

6, rue Olof Palme

92587 Clichy Cedex

